

GRILLE TARIFAIRES 2026

Le Cédis est un centre de formation professionnelle, enregistré sous le numéro 11 93 06058 93 auprès de la Préfecture d'Ile-de-France, certifié Qualiopi, et un organisme de formation pour élu.es locaux agréé par le Ministère chargé des collectivités territoriales, selon les termes de la loi N° 92-108 du 3 février 1992 modifiée par les lois N° 99-586 du 12 juillet 1999 et N°2002-276 du 27 février 2002, et de la décision ministérielle du 6 mars 2023.

FORMATION 1/2 JOURNÉE

Stagiaires des communes et intercommunalités (élu.es, collaborateurs.trices, agents territoriaux) :

de moins de 1 000 hab. : 90 euros
de 1 000 à 3 500 hab. : 110 euros
de 3 500 à 9 000 hab. : 200 euros
de 9 000 à 20 000 hab. : 220 euros
de 20 000 à 40 000 hab. : 320 euros
de 40 000 à 100 000 hab. : 390 euros
de 100 000 à 400 000 hab. : 480 euros
plus de 400 000 hab. : 570 euros

Stagiaires des départements et régions (élu.es, collaborateurs.trices, agents territoriaux) : 570 euros

Elu.es et collaborateurs.trices parlementaires (AN, Sénat, PE) : 570 euros

FORMATION 2 JOURNÉES

Stagiaires des communes et intercommunalités (élu.es, collaborateurs.trices, agents territoriaux) :

de moins de 1 000 hab. : 150 euros
de 1 000 à 3 500 hab. : 200 euros
de 3 500 à 9 000 hab. : 400 euros
de 9 000 à 20 000 hab. : 550 euros
de 20 000 à 40 000 hab. : 580 euros
de 40 000 à 100 000 hab. : 740 euros
de 100 000 à 400 000 hab. : 930 euros
plus de 400 000 hab. : 1 180 euros

Stagiaires des départements et régions (élu.es, collaborateurs.trices, agents territoriaux) : 1 180 euros

Elu.es et collaborateurs.trices parlementaires (AN, Sénat, PE): 1180 euros

FORMATION A DISTANCE 1 JOURNÉE

Stagiaires des communes et intercommunalités (élu.es, collaborateurs.trices, agents territoriaux) :

de moins de 1 000 hab. : 80 euros
de 1 000 à 3 500 hab. : 120 euros
de 3 500 à 9 000 hab. : 200 euros
de 9 000 à 20 000 hab. : 230 euros
de 20 000 à 40 000 hab. : 310 euros
de 40 000 à 100 000 hab. : 380 euros
de 100 000 à 400 000 hab. : 500 euros
plus de 400 000 hab. : 570 euros

Stagiaires des départements et régions (élu.es, collaborateurs.trices, agents territoriaux) : 570 euros

Elu.es et collaborateurs.trices parlementaires (AN, Sénat, PE) :570 euros

FORMATION 1 JOURNÉE

Stagiaires des communes et intercommunalités (élu.es, collaborateurs.trices, agents territoriaux) :

de moins de 1 000 hab. : 120 euros
de 1 000 à 3 500 hab. : 170 euros
de 3 500 à 9 000 hab. : 280 euros
de 9 000 à 20 000 hab. : 330 euros
de 20 000 à 40 000 hab. : 440 euros
de 40 000 à 100 000 hab. : 550 euros
de 100 000 à 400 000 hab. : 720 euros
plus de 400 000 hab. : 810 euros

Stagiaires des départements et régions (élu.es, collaborateurs.trices, agents territoriaux) : 810 euros

Elu.es et collaborateurs.trices parlementaires (AN, Sénat, PE) : 810 euros

FORMATION 1 JOURNÉE 1/2

Stagiaires des communes et intercommunalités (élu.es, collaborateurs.trices, agents territoriaux) :

de moins de 1 000 hab. : 120 euros
de 1 000 à 3 500 hab. : 180 euros
de 3 500 à 9 000 hab. : 320 euros
de 9 000 à 20 000 hab. : 400 euros
de 20 000 à 40 000 hab. : 500 euros
de 40 000 à 100 000 hab. : 670 euros
de 100 000 à 400 000 hab. : 850 euros
plus de 400 000 hab. : 940 euros

Stagiaires des départements et régions (élu.es, collaborateurs.trices, agents territoriaux) : 940 euros

Elu.es et collaborateurs.trices parlementaires (AN, Sénat, PE) : 940 euros

FORMATION A DISTANCE 1/2 JOURNÉE

Stagiaires des communes et intercommunalités (élu.es, collaborateurs.trices, agents territoriaux) :

de moins de 1 000 hab. : 60 euros
de 1 000 à 3 500 hab. : 80 euros
de 3 500 à 9 000 hab. : 140 euros
de 9 000 à 20 000 hab. : 150 euros
de 20 000 à 40 000 hab. : 220 euros
de 40 000 à 100 000 hab. : 270 euros
de 100 000 à 400 000 hab. : 330 euros
plus de 400 000 hab. : 410 euros

Stagiaires des départements et régions (élu.es, collaborateurs.trices, agents territoriaux) : 410 euros

Elu.es et collaborateurs.trices parlementaires (AN, Sénat, PE): 410 euros

UNIVERSITÉ ÉTÉ

Stagiaires des communes et intercommunalités (élu.es, collaborateurs.trices, agents territoriaux) :

de moins de 1 000 hab. : 160 euros
de 1 000 à 3 500 hab. : 220 euros
de 3 500 à 9 000 hab. : 430 euros
de 9 000 à 20 000 hab. : 600 euros
de 20 000 à 40 000 hab. : 750 euros
de 40 000 à 70 000 hab. : 930 euros
de 70 000 à 100 000 hab. : 1100 euros
de 100 000 à 400 000 hab. : 1400 euros
plus de 400 000 hab. : 1600 euros

Stagiaires des départements et régions (élu.es, collaborateurs.trices, agents territoriaux) : 1600 euros

Elu.es et collaborateurs.trices parlementaires (AN, Sénat, PE): 1600 euros

AUTRES PUBLICS

Nous consulter



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'actions suivante :
ACTIONS DE FORMATION